**ARRETE PORTANT LICENCIEMENT POUR**

**INSUFFISANCE PROFESSIONNELLE EN COURS DE STAGE**

**(**Fonctionnaire non détaché pour l’accomplissement du stage**)**

Le Maire de **...........................**,

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment les articles L. 327-1 à L. 327-9 ;

Vu le décret n° ………….. du ……………. modifié portant statut particulier du cadre d’emplois des …………………………………….. ;

Vu le décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la fonction publique territoriale ;

Vu l’arrêté portant nomination de **M ……………………………**, en qualité de **…………………………..** stagiaire à compter du **……………………..** pour une durée de **……………………..** ;

Vu l’arrêté prorogeant le stage de M…………………..pour une durée de ……, (le cas échéant)

Considérant la prolongation de stage de…….. mois…….jours en raison (le cas échéant) :

* du nombre de jours de congés rémunérés hors congés annuels (congé maladie, congé maternité, paternité, accident de service…) d’un total de …. Mois …. Jours,
* du nombre de jours qui ne sont pas repris dans l’ancienneté (congé sans traitement, service non fait, exclusions de fonctions…) d’un total de …. mois… jours,
* du bénéfice d’un temps partiel pendant le stage,

Considérant que la moitié de la durée du stage a été accomplie,

Considérant que M ………………….. n’a pas fait preuve de qualités professionnelles suffisantes pour permettre sa titularisation  (indiquer les motifs de la décision)………………………………………………………………………………………………………………;

Considérant que M……………………. a été informé(e) de son droit à communication de son dossier,

Considérant que M……………………. a pris connaissance de son dossier (le cas échéant),

Vu l’attestation de suivi de formation d’intégration établie par le Président du CNFPT,

Vu l’avis émis par la Commission administrative paritaire lors de la réunion du **……………………….** ;

ARRETE

ARTICLE 1 - A compter du ……………………….. , il est mis fin au stage de **M ……………………….**, né(e) le **……………………….**, **…………………………..** , (*grade*) ;

ARTICLE 2 - A la date précitée, l’intéressé(e) est radié(e) des cadres du personnel de la collectivité.

ARTICLE 3 - Le fonctionnaire se proposant d’exercer une activité professionnelle privée à la suite de son licenciement pour insuffisance professionnelle doit, dans tous les cas, en informer l’administration dans les conditions prévues par le décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020 susvisé.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté sera :

 - notifié à l'agent,

 - transmis au représentant de l'Etat,

 - transmis au comptable de la collectivité,

 - transmis au Président du Centre de Gestion.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et sa réception au représentant de l’Etat. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

 Fait à **........................**,

 Le ........................,

 Le Maire

NOTIFIE A L'AGENT LE :

(date et signature)

……………………………